Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 29 (1983)

Heft: 2

Rubrik: Philatélie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Philatélie

par A. Barriot

Armoiries du canton de Genève

Ancienne capitale des Allobroges, Gennava, ancienne cité romaine, tire son nom de deux mots celtes : Genne = bouche et Ava = eau, soit « Bouche à eau » ou également « sortie des eaux ». Son sceau représentait le soleil, comme signe de sa puissance. Les anciens habitants de cette région adoraient le soleil, c'est-à-dire le dieu Baalder.

Place forte des Romains, une des capitales des premiers Burgondes, ville impériale à partir de Frédéric Ier, dit Barberousse, ville de l'Empire français, puis chef-lieu de canton helvétique, Genève est digne de son passé historique.

Sa longue lutte contre la Maison de Savoie se termina par la fameuse nuit de l'Escalade, dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602.

Comme il est dit dans le récit de cette héroïque bataille : « Ce fut la nuit mémorable de l'Escalade de Genève qui se termina, pour le duc Charles-Emmanuel et son lieutenant-général d'Albigny, en une véritable cascade. ».

Depuis, tous les ans, à la tombée de la nuit, le dimanche le plus proche du 12 décembre, la Compagnie de 1602, défile, en costumes de l'époque, dans les rues de la cité.

Fresque historique, défilant au son des fifres et tambours, avec le bruit des sabots des chevaux, à la lueur des torches.

Ville de Calvin, Genève était baptisée « La Rome Protestante ».

Le canton de Genève ne comprenait que la ville et divers territoires parsemés dans le Royaume Sarde et dans l'Empire français. La Diète ayant accepté Genève comme 22e canton, le diplomate Pictet de Rochemont œuvra avec succès, au Congrès de Vienne (1814-1815), à la réunion de toutes ces parcelles. Ainsi fut définitivement créé le canton de Genève avec ses frontières définitives. Ce nouveau canton, avec ses 284 km², dépasse de peu celui de Zug, 238 km², le plus petit de la Confédération.

Comme ville impériale, l'aigle des empereurs germaniques éployé sur sa bannière, symbolisait sa puissance et, siège épiscopal, les deux clefs d'or croisées sur fond de gueule faisaient respecter ces armoiries.

Ce n'est qu'à partir du XVe siècle, choisies par la communauté, que les armoiries de Genève devinrent définitives. Empruntant la moitié des armoiries impériales et de l'évêché, les armoiries du canton se décrivent ainsi :

« Parti d'Empire demi-aile de sable éployée couronnée d'or et languée de gueule sur champ d'or, parti de gueule à la clef d'or en pal, le panneton tourné à senestre, en souvenir de l'évêché. ».

Mais les couleurs de Genève n'ont pas été toujours identiques. A l'origine, grises et noires jusqu'au XVIIe siècle, puis violet en plein et à partir du XVIIIe elles adoptèrent le jaune et le rouge qui sont les couleurs officielles de ce canton.

Canton du Jura

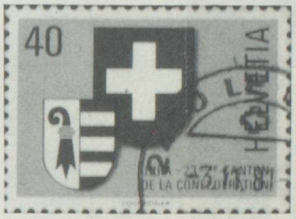

Ce pays, bouleversé par les invasions, est limité, du nord à l'ouest, par les cantons de Bâle, Soleure, Berne et Neuchâtel, plus frontière commune avec la France.

L'autorité des princes-évêques de Bâle se fit sentir pendant près de huit siècles, jusqu'en 1792. La cité de Delémont, achetée en 1271 par Henri de Neuchâtel, évêque de Bâle, reçu ses premières lettres de franchises en 1289 de Pierre Reich de Reichenstein. Si cette cité était résidence d'été des princes-évêques, le château de Porrentruy était leur véritable résidence depuis le XVIe siècle

Occupé par les Français, le pays du Jura devint « République Rauracienne » (1792-1793), département français du « Mont Terrible » (1793-1800), puis département du Haut-Rhin.

Après la défaite de Napoléon 1er, le pays fut rattaché au canton de Berne lors du Congrès de Vienne (1814-1815).

Pays touristique incomparable, avec ses montagnes dont le plus haut sommet est le Chasseral (1607 m), la cité de St. Ursanne, surnommée la « Perle du Doubs », ses nombreux circuits pédestres où la richesse de sa faune et de sa flore laisse un souvenir incomparable et inoubliable.

Après plusieurs votations, c'est avec celle du 24 septembre 1978 que ce pays devint canton officiel de la Confédération, avec effet au 1er janvier 1979.

Une journée de Fête nationale de la nouvelle république devait se tenir le 11 mai 1979. L'active Société Philatélique de Delémont avait fait imprimer une enveloppe spéciale représentant les drapeaux de la Confédération et du canton, surmontant les armoiries des trois districts jurassiens : Porrentruy, Delémont et Saignelégier, affranchie avec le timbre spécial émis en l'honneur du Jura.

Le gouvernement du nouveau canton annula cette manifestation et quelques enveloppes, affranchies et oblitérées du 11 mai 1979, reçurent un cachet rectangulaire rouge avec la mention « Manifestation annulée par le Gouvernement Jurassien ». C'est une très belle pièce philatélique, maintenant très recherchée.

Delémont eut son oblitération portant le titre de « Capitale du Jura » seulement le 19 avril 1980.

Mais le Pays du Jura comporte 7 districts. Outre les trois cités précédentes, font toujours partie du canton de Berne : Courtelary, Moutier, La Neuville et Laufon. Mais ce dernier, plus près de Bâle que de Berne, se considère officieusement comme district bâlois. Si la lutte, fut pacifique, concernant sa reconnaissance comme canton par les Jurassiens, ces derniers avaient également étudié depuis de nombreuses années, exactement depuis 1943, pour se donner des armoiries.

Le projet du célèbre héraldiste Boesch a été accepté. Tout en donnant à ces armoiries un aspect moderne, il respecta l'histoire du Jura en conservant l'emblème des premiers Confédérés.

« Parti d'argent à la crosse épiscopale de Bâle de gueules et de gueules à trois fasces d'argent. ».

Les bandes blanches et rouges représentent les 7 districts jurassiens.

Voici une très ancienne légende concernant l'origine des armoiries de Laufon, Delémont et Porrentruy :

L'évêque de Bâle chassait et poursuivait un superbe sanglier. Ce dernier se rua dans Laufon par une des portes de la ville et la traversa jusqu'à la porte opposée. Les Laufonnais n'ayant pas eu le temps de la fermer. Continuant sa course, il entra par la « Porte des Prés » à Delémont et ressortit par la « Porte Monsieur ». Les Delémontais descendirent la lourde herse, mais il était trop tard. Quelques gouttes de sang et six petites crottes attestaient que l'animal avait été blessé par la herse ; mais la peur avait été plus grande que le mal.

Toujours poursuivi, fatigué, harassé, le sanglier entra dans Porrentruy. Mais les Bruntrutains eurent le temps de fermer les portes et purent ainsi s'emparer de l'animal qu'ils remirent entre les mains de l'évêque.

Le soir même, ce dernier assigna les armoiries aux trois villes :